

13 MAI 2022

OFFRE RESERVEE AUX SALARIES VOUS AVEZ LA PAROLE !

Depuis près de 20 ans, le capital d'EDF, entreprise publique, est ouvert. Ce n'était pas le souhait de la **CFDT**, mais puisque cette ouverture permet aux salariés d'utiliser un nouveau vecteur pour faire entendre leur voix et d'augmenter leur pouvoir d'achat, la **CFDT** veille à y défendre vos droits. C'est pourquoi nous avons revendiqué à chaque augmentation du capital d'EDF, qu'une offre soit réservée aux salariés (ORS). Nous avons dû beaucoup insister en 2018-19. En 2022, l'ORS est lancée dans la foulée de la récente augmentation publique du capital.

ORS 2022 : 2 formules comme en 2019

➤ Offre multiple

- Garantie de l'apport en cas de chute du cours de l'action et d'un rendement minimum
- Pas d'abondement, pas de dividendes

➤ Offre classique

- Abondement de 200% sur les 100 premiers € investis, puis de 100% pour les 300 suivants, soit 500€ pour 400€ investis. +Prix d'achat avec une décote de 30% sur le cours actuel de l'action
- Risque sur votre placement sur l'action d'EDF chute encore (mais à relativiser grâce à l'abondement et à la décote)

Réservation du 16 au 30 mai.

Règlement par versement volontaire (possible en 4 fois), ou par arbitrage dans votre épargne salariale.

Vos élus CFDT dans les conseils de surveillance des 2 fonds d'actionariat salariés toujours vigilants pour défendre vos intérêts.

Pour plus de détails, voir <https://ors2022.edf.fr/>,

Questions à edf@ors2022.fr; 0800 000 800

L'ORS de 2019 fut un succès. Celle de 2022 en sera-t-elle un ? La **CFDT** a veillé, lors de la négociation, à ce que les conditions soient les plus avantageuses possibles pour les salariés, en particulier les plus modestes (voir ci-joint). Nous n'avons pas à vous conseiller de souscrire ou non. Mais la CFDT veille à ce que vous receviez les informations indispensables et neutres pour vous décider.

La CFDT défendra aussi vos intérêts d'actionnaires si la restructuration du groupe EDF, toujours demandée par Jean-Bernard Lévy, aboutissait à une modification de la structure du capital d'EDF et au rachat de vos actions par l'Etat.

Nous regarderons aussi si tous les salariés du groupe éligibles (EDF SA, Enedis, Framatome, Dalkia, ..., ceux de RTE étant exclus, hélas !) ont pu répondre à l'ORS, et montrer ainsi leur confiance dans l'avenir du groupe EDF, malgré la décision prise par l'Etat en janvier d'augmenter le volume de l'ARENH qui met EDF en grande difficulté. Comme vous le savez, la **CFDT** agit au sein de l'intersyndicale et des conseils de surveillance des 2 fonds d'actionariat salarié pour combattre ces mesures iniques devant le Conseil d'Etat et la Commission européenne. Leurs lourds impacts financiers ont fait chuter le cours de l'action EDF, et pèsent sur les résultats d'EDF et, par voie de conséquence, sur l'intéressement, les marges de manœuvre pour augmenter les salaires et les avancements, mais aussi sur les investissements indispensables pour qu'EDF joue pleinement son rôle dans la transition énergétique et le service public d'électricité.

Avec environ 1,2% des actions d'EDF, les 2 fonds d'actionariat salarié restent le 2^{ème} actionnaire d'EDF après l'Etat. Cette ORS, si elle est un succès, permettra de conforter cette place. La voix des salariés aura plus de poids, lors des assemblées générales d'actionnaires, aux côtés des petits actionnaires, face à l'Etat, parfois oublieux de ses devoirs et de l'intérêt social d'EDF, et face aux autres grands investisseurs mus par des considérations purement financières.

**AVEC NOS
ACTIONS...
agissons**